

station may be halted. In the absence of a complaint of harmful interference, the authorization may not be granted until a lapse of 30 calendar days following the test period to allow sufficient time for the exchange, if desired, of engineering or other comments indicating an objection to the assignment.

6. In the interest of planned use of the spectrum, information concerning future expansions and adjustments of the several services allocated to use the above bands, in the areas stipulated above, shall be exchanged to the maximum extent practicable.

Avant de prendre une décision finale au sujet d'une demande de fréquence dans les bandes en question intéressant les régions énoncées ci-dessus et comportant une puissance rayonnée apparente de plus de 5 watts ou si la protection est recherchée pour une exploitation d'une puissance de 5 watts ou moins le ministre des Transports soumettra les renseignements relatifs à l'assignation proposée (Voir appendice 3 ou 4, selon le cas) au moyen de la formule reproduite à l'appendice 1 et après, au ministre des Transports pour que celui-ci exprime son opinion sur la question de savoir si l'assignation envisagée est satisfaisante. Les renseignements relatifs aux fréquences déjà assignées aux États-Unis par la Commission des Transports du Gouvernement fédéral sont fournis au ministre des Transports par le biais de la Commission des États-Unis. Chaque organisme mentionné ci-dessus aura le droit de présenter des observations ou objections à l'égard de la formule proposée à une séance publique ou en vertu de la procédure prévue à l'article 16 de la Loi sur l'accès à l'information. Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, le ministre des Transports peut demander au demandeur de fournir de tels renseignements. Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, le ministre des Transports peut demander au demandeur de fournir de tels renseignements. Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, le ministre des Transports peut demander au demandeur de fournir de tels renseignements. Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, le ministre des Transports peut demander au demandeur de fournir de tels renseignements.